

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNE DE PAGNY SUR MEUSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur l'intérêt général des déclarations de projet des entreprises DISTRY et SODEL et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pagny sur Meuse

Arrêté préfectoral de la Meuse n° 2022-1569 du 13 juillet 2022

Ordonnance du Tribunal Administratif de NANCY n° E22000053/54

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Serge BROGGINI
commissaire enquêteur

SOMMAIRE

CONCLUSIONS MOTIVÉES

I	CONTEXTE DES PROJETS	p 3
II	INTÉRÊT GÉNÉRAL	p 3
III	COHÉRENCE DES PROJETS	p 3
IV	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	p 4
V	AVIS	p 5

I. CONTEXTE DES PROJETS

La communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs qui possède la compétence économique, souhaitant répondre aux sollicitations des deux entreprises, DISTRY et SODEL pour leur projet sur la zone d'activités économiques « Les Herbues », sur le territoire de la commune de Pagny sur Meuse est dans l'obligation de mener parallèlement deux procédures de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Pagny sur Meuse pour :

1) l'implantation d'une station-service d'hydrogène vert par l'entreprise DISTRY sur la parcelle ZI 103 en partie classée en zone Agricole, par erreur, dans le cadre du PLU approuvé par la commune de Pagny sur Meuse le 4 mars 2020 avec objectif de la reclasser en zone UX (7000 m²),

2) l'agrandissement de l'entreprise SODEL sur les parcelles ZI 135 et 137 pour une surface totale de 1,9 ha, classées, par erreur, en zone Agricole dans le PLU avec objectif de la reclasser en zone UX.

II. INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'intérêt général consiste à développer une zone d'activité économique et artisanale qui possède encore un potentiel en termes de surfaces disponibles par la réalisation de deux projets :

- **l'un**, novateur avec la **société DISTRY**, filiale d'un groupe national SAMFI Invest qui a diversifié ses activités dans le domaine de l'énergie et du transport, en particulier dans la mise en place de stations de distribution d'hydrogène vert sur le territoire français,

- **l'autre**, répondant au souhait d'agrandissement de la **société SODEL** déjà existante depuis 2000 et dont les activités (transport, logistique et stockage) nécessitent le développement d'une activité complémentaire de messagerie induisant l'agrandissement du site et la création d'un nouveau bâtiment et d'un parking de desserte et de manœuvre des camions.

Or le zonage actuel ne le permet pas en l'état, les parcelles concernées étant classées partiellement ou en totalité en zone Agricole.

III. COHÉRENCE DES PROJETS

La communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs et la commune de Pagny sur Meuse bénéficient d'une situation géographique avantageuse avec deux axes de transport performant :

- la RN 4, axe de fret majeur entre Paris et Strasbourg avec un échangeur sur la commune de Pagny, à son entrée Est, permettant l'accès à la zone économique « Les Herbues » où sont implantées de nombreuses entreprises dont SODEL et la base régionale Intermarché. La commune est aussi desservie par la ligne ferroviaire Nancy - Paris.

Le secteur bénéficie d'un nouveau dynamisme lié à de nouvelles activités comme SAFRAN à Commercy.

La volonté d'implantation de la **société DISTRY** est motivée par l'emplacement stratégique de la commune, à proximité de la RN 4 pour capter le flux des camions ainsi que la proximité immédiate d'acteurs locaux, gros utilisateurs de poids lourds telles les plates-formes logistiques d'Intermarché et SODEL.

La commune de Pagny sur Meuse et la communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs souhaitant encourager le développement des recours à des énergies alternatives sur leur territoire sont favorables à cette installation.

DISTRY s'inscrit effectivement dans une stratégie novatrice en grand développement actuellement aussi bien au plan national que mondial dans le domaine du développement durable.

L'hydrogène vert, énergie verte de demain, issue de sources renouvelables est considéré comme un des leviers d'avenir pour accélérer la transition vers la neutralité carbone.

La **Société SODEL**, spécialisée dans le transport, la logistique et le stockage est déjà implantée depuis 2020 sur la zone et possède un rayonnement sur toute la France.

Elle connaît depuis un développement constant qui nécessite de créer une nouvelle plateforme dédiée uniquement à la messagerie.

Déjà propriétaire depuis 2013 de la parcelle contiguë ZI 135, SODEL aurait besoin d'une surface supplémentaire (1 ha) située sur la parcelle **voisine** ZI 137, classée aussi en zone Agricole.

IV. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Les deux projets ne remettent pas en cause les orientations du PADD et, dans le cadre du PLU approuvé en mars 2020, il est compatible avec les documents de portée supérieure (SRADDET, PPR, PGRI et SDAGE).

La zone des projets n'est pas concernée par les deux zones NATURA 2000 de la vallée de la Meuse et du marais de Pagny sur Meuse et n'aura pas d'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en dehors des zones NATURA 2000 et sur leur richesse écologique.

En l'absence de ces incidences, il n'est donc pas nécessaire de prévoir des mesures de compensation en faveur des sites NATURA 2000.

Les projets n'ont pas d'incidence particulière en termes d'impact visuel ou sonore, ni sur la qualité de l'air.

Le site des projets n'est pas couvert par des ZNIEFF, ZICO ou ENS.

Les projets se raccorderont aux réseaux déjà existants en respectant la réglementation s'appliquant à cette zone UX.

V. AVIS

- les projets s'inscrivant dans une logique cohérente de développement économique souhaitée par les deux sociétés et par la communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs, compétente dans ce domaine et par la commune de Pagny sur Meuse,
- les recommandations de la MRAe ayant été prises en compte,
- les Personnes Publiques Associées ayant émis un avis favorable,
- les projets n'ayant fait l'objet d'aucune opposition du public,
- le PLU pouvant évoluer dans le cadre de procédures encadrées par le Code de l'urbanisme, en particulier lorsque son évolution a pour objet d'autoriser des projets d'intérêt général,
- les parcelles visées ayant été classées par erreur, dans le PLU approuvé en mars 2020,

J'émet un avis favorable aux deux projets, sans réserve.

Serge BROGGINI

le 2 novembre 2022

commissaire enquêteur



Si la communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs est responsable du dossier, c'est le conseil municipal de Pagny sur Meuse qui devra approuver les modifications du PLU.